**Règlement du Championnat de la Ligue de voile nouvelle Aquitaine**

**Des Raids Catamarans**

**OBJECTIF et CALENDRIER :**

 L’objectif de ce championnat est d’offrir aux coureurs Catamaran, un circuit stable d’épreuves pour se confronter à l’échelle d’une saison sportive. Il est programmé sur l’année civile de mars à octobre.

 Les étapes sont :

 ● Le Raid Oléron (Ile d’Oléron, Sait Denis)

 ● Le Raid des Baleines (La Rochelle)

 ● Le Raid des oiseaux (Lège Cp Ferret)

 ● Le Raid de l’ile aux serpents (Vassivière)

**RÈGLES :**

L’épreuve est régie par les documents suivants :

Les Règles de Course à la Voile 2021-2024 (RCV)

Les Règles d'Équipement pour les Voiliers 2021-2024 (REV)

Les Règles de jauge des séries admises à courir sauf si l’une d’entre elles est modifiée par le présent Avis de Course ou par les Instructions Générales de Course,

L’Avis de Course,

Les Instructions Générales de Course (IGC)

Les Instructions Particulières d'Étapes (IPE).

En cas de litige, chaque document énuméré ci-dessus prévaut sur le précédent

La langue officielle de l’épreuve est le français.

En application de l’article 20 du code de Publicité de l'ISAF telle que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile : chaque bateau devra porter à l'extérieur de ses coques, dans les 25% avant, les autocollants fournis par l'organisateur lors de l'inscription. La pose ainsi que l’entretien de ces marques sont de la responsabilité de l’équipage.

 **CLASSEMENT :**

Le Championnat de la Ligue de voile nouvelle Aquitainedes raids est validé à partir de 1 épreuve courue.

 Il n’y a pas de retrait de course sur une épreuve.

Le retrait d’une épreuve est effectué à partir de la 3ème épreuve courue.

Le classement pour les F 18 est en cumul de temps, pour les autres supports le classement est en points.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Séries**  | **Âges**  | **Titres décernés** |
| Catamaran F18\* | Selon avis de course | Champion de Ligue de voile nouvelle Aquitaine des raids F 18 |
| Catamaran Flying Boat\* | Selon avis de course | Champion de Ligue de voile nouvelle Aquitaine des raids inter série Flying Boat |
| Catamaran VIPER\* | Selon avis de course | Champion de Ligue de voile nouvelle Aquitaine des raids VIPER |
| Catamaran inter série C1 Tps Compensé\* | Selon avis de course | Champion de Ligue de voile nouvelle Aquitaine des raids inter série C1 |
| Catamaran inter série C3 Tps Compensé\* | Selon avis de course | Champion de Ligue de voile nouvelle Aquitaine des raids inter série C3 |
| Catamaran NACRA 15\* | Selon avis de course | Champion de Ligue de voile nouvelle Aquitaine des raids NACRA 15 |

\* Open= masculin, féminin ou mixte

***L'organisateur peut s'il le souhaite et avec l'accord de la ligue préciser des catégories d'âge dans son avis de course.***

**Pénalités applicables :**

Pénalités de remplacement à la suite d’une infraction à une règle du Chapitre 2. La pénalité de 2 tours est remplacée par une pénalité de 1 tour, comprenant un virement de bord et un empannage. Ceci modifie la RCV 44.2.

Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 :

Les pénalités indiquées en pourcentage sont appliquées par le Jury et/ou le comité de course, calculées selon les modalités des RCV 44.3 (c). DNC, DNS, RET, DNF, DSQ :

• DNC : temps du dernier voilier ayant fini après avoir effectué le parcours +15%

• DNS : temps du dernier voilier ayant fini après avoir effectué le parcours +15%

• RET : temps du dernier voilier ayant fini après avoir effectué le parcours +15%

• DNF : temps du dernier voilier ayant fini après avoir effectué le parcours +15%

• DSQ : temps du dernier voilier ayant fini après avoir effectué le parcours +30%

**(Modification de la règle A4.2).**

Un bateau n’ayant pas effectué le parcours conformément à la règle 28 des RCV recevra un temps de course correspondant à DSQ, attribués par le comité de course (modification des règles A4.2 et A5)

**Infraction aux RCV : 29.1 ou 30.1 ou 30.2 ou 30.3 ou 30.4:**

• OCS : temps de course réalisé par le voilier + 30% (ceci modifie 29.1, 30.1 et A4)

• ZFP : temps de course réalisé par le voilier + 40mn (ceci modifie 30.2),

• UFD : temps de course réalisé par le voilier + 60mn (ceci modifie 30.3).

• BFD : temps de course réalisé par le voilier + 60mn (ceci modifie 30.4).

**Défaut d’émargement :**

Chaque défaut d’émargement sera sanctionné d’une pénalité de 15mn.

Infraction aux règles autres que celles du chapitre 2, non traitées spécifiquement par un article du présent Avis de Course ou des Instructions de Course, de 10% du temps du dernier voilier ayant fini après avoir effectué le parcours à DSQ.

 ***Le Jury se réserve toujours le droit de disqualifier un bateau : DSQ.***

La pénalité effective affectée à un voilier est limitée par l’obtention d’un temps global de course ne dépassant pas celui des DSQ.

**Équipement de sécurité minimum obligatoire à bord :**

|  |
| --- |
| 1 pagaie d'au moins 1 mètre de long  |
| 1 bout de remorquage flottant d'un tenant à poste de 15 mètres de long et 8 m/m de diamètre minimum |
| 1 bout de redressage à poste de 4 mètres et de 10m/m de diamètre |
| 1 Téléphone portable (Obligatoire) |
| 1 compas de relèvement |
| 1 flash lights brassard individuel étanche porté au bras en permanence par chaque coureur |
| 3 feux rouges automatiques à main à poste à bord  |
| 1 VHF en état de fonctionnement et sur le canal de course (Obligatoire) |
| 1 GPS (facultatif) |
| 1 couteau fixé en permanence sur la martingale ou sous le trampoline |